

Gouvernement du Québec

Décret 280-2014, 26 mars 2014

CONCERNANT une autorisation à la Ville de Gatineau de conclure une entente avec le gouvernement du Canada relative au déploiement de policiers du Service de police de la Ville de Gatineau dans le cadre de missions de paix internationales

ATTENDU QUE la Ville de Gatineau a l'intention de conclure une entente avec le gouvernement du Canada relative au déploiement de policiers du Service de police de la Ville de Gatineau dans le cadre de missions de paix internationales;

ATTENDU QUE, en vertu du premier alinéa de l'article 3.11 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (chapitre M-30), sauf dans la mesure expressément prévue par la loi, un organisme municipal ne peut, sans l'autorisation préalable du gouvernement, conclure une entente avec un autre gouvernement au Canada, l'un de ses ministères ou organismes gouvernementaux, ou avec un organisme public fédéral;

ATTENDU QUE la Ville de Gatineau est un organisme municipal au sens de l'article 3.6.2 de cette loi;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, du ministre de la Sécurité publique et du ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes, à la Francophonie canadienne et à la Gouvernance souverainiste :

QUE la Ville de Gatineau soit autorisée à conclure une entente avec le gouvernement du Canada relative au déploiement de policiers du Service de police de la Ville de Gatineau dans le cadre de missions de paix internationales, laquelle sera substantiellement conforme au texte du projet d'entente joint à la recommandation ministérielle du présent décret.

Le greffier du Conseil exécutif,
JEAN ST-GELAIS

61331

Gouvernement du Québec

Décret 282-2014, 26 mars 2014

CONCERNANT un mandat spécial autorisant des dépenses d'un montant de 18 619 158 617 \$ dont 15 389 378 954 \$ seront portés au débit du fonds général et 3 229 779 663 \$ au débit des fonds spéciaux pour l'administration du gouvernement à compter du 1^{er} avril 2014

ATTENDU QUE l'Assemblée nationale a été dissoute le 5 mars 2014;

ATTENDU QUE, avant la dissolution de l'Assemblée nationale, aucune loi de crédits n'a été adoptée pour le paiement d'une partie du Budget de dépenses qui sera déposé à l'Assemblée nationale pour l'année financière 2014-2015 non plus que pour l'approbation des prévisions de dépenses et d'investissements des fonds spéciaux pour cette année financière;

ATTENDU QU'il n'y a pas de disposition législative accordant aux ministères et organismes budgétaires les sommes requises pour pourvoir aux dépenses nécessaires au maintien des services publics à compter du 1^{er} avril 2014;

ATTENDU QU'il est urgent et nécessaire qu'une partie des sommes requises pour pourvoir aux dépenses des ministères et organismes budgétaires pour l'année financière 2014-2015 soit mise à leur disposition à compter du 1^{er} avril 2014;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du président du Conseil du trésor et ministre responsable de l'Administration gouvernementale et du ministre des Finances et de l'Économie :

QUE pour les fins exposées ci-dessus et en vertu de l'article 51 de la Loi sur l'administration publique (chapitre A-6.01), un mandat spécial soit préparé pour autoriser des dépenses d'un montant de 18 619 158 617 \$ dont 15 389 378 954 \$ seront portés au débit du fonds général et 3 229 779 663 \$ au débit des fonds spéciaux, le tout représentant la somme des montants prévus aux annexes 1 et 2 du présent décret pour chacun des programmes et fonds spéciaux qui y sont énumérés.

Le greffier du Conseil exécutif,
JEAN ST-GELAIS

ANNEXE 1

MANDAT SPÉCIAL À COMPTER DU 1^{ER} AVRIL 2014
Montants établis en dollars sur la base des crédits votés
au Budget de dépenses 2013-2014

Portefeuille / programme	Un quart (1 / 4)	Tranche additionnelle	Total
AFFAIRES MUNICIPALES, RÉGIONS ET OCCUPATION DU TERRITOIRE			
1. Développement des régions et ruralité	24 398 150	23 119 420	47 517 570
2. Modernisation des infrastructures municipales	108 937 850	23 938 867	132 876 717
3. Compensations tenant lieu de taxes et aide financière aux municipalités	156 221 425	241 829 975	398 051 400
4. Administration générale	18 041 175 ¹	-	18 041 175
5. Commission municipale du Québec	644 875	-	644 875
6. Habitation	82 968 150	-	82 968 150
7. Régie du logement	5 013 450	-	5 013 450
	396 225 075	288 888 262	685 113 337
AGRICULTURE, PÊCHERIES ET ALIMENTATION			
1. Développement des entreprises bioalimentaires, formation et qualité des aliments	113 293 900 ¹	88 567 900	201 861 800
2. Organismes d'État	157 002 075	26 250 000	183 252 075
	270 295 975	114 817 900	385 113 875
CONSEIL DU TRÉSOR ET ADMINISTRATION GOUVERNEMENTALE			
1. Secrétariat du Conseil du trésor	24 417 225 ¹	-	24 417 225
2. Fonctions gouvernementales	64 922 625	-	64 922 625
3. Commission de la fonction publique	1 064 125	-	1 064 125
4. Régimes de retraite et d'assurances	1 104 450	-	1 104 450
5. Fonds de suppléance	259 005 950	-	259 005 950
	350 514 375	-	350 514 375
CONSEIL EXÉCUTIF			
1. Cabinet du lieutenant-gouverneur	187 225	-	187 225
2. Services de soutien auprès de la première ministre et du Conseil exécutif	14 824 350 ¹	2 600 000	17 424 350
3. Affaires intergouvernementales canadiennes	3 836 175	315 000	4 151 175
4. Affaires autochtones	57 731 300	25 132 700	82 864 000
5. Jeunesse	13 388 150	-	13 388 150
6. Institutions démocratiques et Participation citoyenne	2 551 075	240 000	2 791 075
7. Promotion et développement de la région métropolitaine	29 635 800	26 595 517	56 231 317
8. Promotion et développement de la Capitale-Nationale	15 562 200	8 846 700	24 408 900
	137 716 275	63 729 917	201 446 192
CULTURE ET COMMUNICATIONS			
1. Gestion interne, Centre de conservation du Québec et Conseil du patrimoine du Québec	15 688 475 ¹	-	15 688 475
2. Soutien à la culture, aux communications et aux sociétés d'État	143 018 350	11 460 975	154 479 325
	158 706 825	11 460 975	170 167 800
DÉVELOPPEMENT DURABLE, ENVIRONNEMENT, FAUNE ET PARCS			
1. Protection de l'environnement et gestion des parcs	77 526 825 ¹	53 444 975	130 971 800
2. Bureau d'audiences publiques sur l'environnement	1 321 725	1 100 000	2 421 725
	78 848 550	54 544 975	133 393 525
ÉDUCATION, LOISIR ET SPORT			
1. Administration	32 150 275 ¹	-	32 150 275
2. Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire	2 285 338 700	1 105 575 800	3 390 914 500
3. Développement du loisir et du sport	17 186 325	5 500 000	22 686 325
	2 334 675 300	1 111 075 800	3 445 751 100
EMPLOI ET SOLIDARITÉ SOCIALE			
1. Mesures d'aide à l'emploi	204 349 675	65 305 000	269 654 675
2. Mesures d'aide financière	668 227 600	-	668 227 600
3. Administration	110 095 250 ¹	40 000 000	150 095 250
4. Condition féminine	2 894 250	-	2 894 250
	985 566 775	105 305 000	1 090 871 775

ANNEXE 1

MANDAT SPÉCIAL À COMPTER DU 1^{ER} AVRIL 2014
Montants établis en dollars sur la base des crédits votés
au Budget de dépenses 2013-2014

Portefeuille / programme	Un quart (1 / 4)	Tranche additionnelle	Total
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, RECHERCHE, SCIENCE ET TECHNOLOGIE			
1. Administration	15 011 475 ¹	1 500 000	16 511 475
2. Organismes dédiés à des programmes de formations spécialisés	6 709 425	-	6 709 425
3. Aide financière aux études	187 005 350	-	187 005 350
4. Enseignement supérieur	1 294 994 225	715 000 000	2 009 994 225
5. Soutien à la science, à la recherche et à l'innovation	34 390 750	-	34 390 750
6. Organismes dédiés à la recherche et à l'innovation	41 331 725	20 000 000	61 331 725
	1 579 442 950	736 500 000	2 315 942 950
FAMILLE			
1. Planification, recherche et administration	16 366 300 ¹	-	16 366 300
2. Mesures d'aide à la famille	554 332 525	79 361 400	633 693 925
	570 698 825	79 361 400	650 060 225
FINANCES ET ÉCONOMIE			
1. Direction du Ministère	18 962 475 ¹	-	18 962 475
2. Politiques budgétaires et fiscales, analyses économiques et direction des activités financières et comptables du gouvernement	23 276 725	-	23 276 725
3. Service de la dette	750 000	2 250 000	3 000 000
4. Soutien technique et financier au développement économique	44 719 950	30 684 650	75 404 600
5. Interventions relatives au Fonds du développement économique	57 420 000	-	57 420 000
6. Promotion et développement du tourisme	32 531 725	2 500 000	35 031 725
	177 660 875	35 434 650	213 095 525
IMMIGRATION ET COMMUNAUTÉS CULTURELLES			
1. Immigration, intégration et communautés culturelles	76 917 750 ¹	-	76 917 750
2. Charte de la langue française	7 238 900	-	7 238 900
	84 156 650	-	84 156 650
JUSTICE			
1. Activité judiciaire	7 627 075	199 000	7 826 075
2. Administration de la justice	71 781 225 ¹	8 162 000	79 943 225
3. Justice administrative	3 054 200	2 938 000	5 992 200
4. Accessibilité à la justice	41 843 500	13 663 000	55 506 500
5. Autres organismes relevant du ministre	6 059 175	666 000	6 725 175
6. Poursuites criminelles et pénales	29 438 600	2 400 000	31 838 600
	159 803 775	28 028 000	187 831 775
PERSONNES DÉSIGNÉES PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE			
1. Le Protecteur du citoyen	4 105 475 ¹	-	4 105 475
2. Le Vérificateur général	6 830 975 ¹	910 000	7 740 975
4. Le Commissaire au lobbyisme	788 025 ¹	-	788 025
	11 724 475	910 000	12 634 475
RELATIONS INTERNATIONALES, FRANCOPHONIE ET COMMERCE EXTÉRIEUR			
1. Affaires internationales	34 062 600 ¹	-	34 062 600
	34 062 600	-	34 062 600
RESSOURCES NATURELLES			
1. Gestion des ressources naturelles	103 098 675 ¹	108 000 000	211 098 675
	103 098 675	108 000 000	211 098 675
SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX			
1. Fonctions nationales	94 621 850 ¹	-	94 621 850
2. Fonctions régionales	4 388 132 000	-	4 388 132 000
3. Office des personnes handicapées du Québec	3 257 550	-	3 257 550
5. Conditions des aînés	7 354 825	-	7 354 825
6. Curateur public	12 584 800	-	12 584 800
	4 505 951 025	-	4 505 951 025

ANNEXE 1

MANDAT SPÉCIAL À COMPTER DU 1^{ER} AVRIL 2014
Montants établis en dollars sur la base des crédits votés
au Budget de dépenses 2013-2014

Portefeuille / programme	Un quart (1 / 4)	Tranche additionnelle	Total
SÉCURITÉ PUBLIQUE			
1. Sécurité, prévention et gestion interne	148 712 325 ¹	24 280 000	172 992 325
2. Sûreté du Québec	158 121 750 ¹	169 460 100	327 581 850
3. Organismes relevant du ministre	9 143 175	1 580 000	10 723 175
	315 977 250	195 320 100	511 297 350
TRANSPORTS			
1. Infrastructures et systèmes de transport	171 034 500	-	171 034 500
2. Administration et services corporatifs	21 735 475 ¹	-	21 735 475
	192 769 975	-	192 769 975
TRAVAIL			
1. Travail	8 105 750 ¹	-	8 105 750
	8 105 750	-	8 105 750
	12 456 001 975	2 933 376 979	15 389 378 954

¹ Excluant les crédits votés suite à l'entente sur l'harmonisation des taxes de vente totalisant 66 617 900 \$ et qui sont maintenant des crédits permanents.

ANNEXE 2

MANDAT SPÉCIAL À COMPTER DU 1^{ER} AVRIL 2014
Montants établis en dollars sur la base des montants approuvés
au Budget de dépenses des fonds spéciaux 2013-2014

Portefeuille / Fonds spéciaux	Un quart (1/4)		Tranche additionnelle		Total	
	Dépenses	Investissements	Dépenses	Investissements	Dépenses	Investissements
AFFAIRES MUNICIPALES, RÉGIONS ET OCCUPATION DU TERRITOIRE						
Fonds de développement régional	10 000 000	-	-	-	10 000 000	-
	10 000 000	-	-	-	10 000 000	-
CONSEIL DU TRÉSOR ET ADMINISTRATION GOUVERNEMENTALE						
Fonds relatif à certains sinistres	3 168 750	-	-	-	3 168 750	-
	3 168 750	-	-	-	3 168 750	-
CULTURE ET COMMUNICATIONS						
Fonds du patrimoine culturel québécois	5 247 975	-	-	-	5 247 975	-
	5 247 975	-	-	-	5 247 975	-
DÉVELOPPEMENT DURABLE, ENVIRONNEMENT, FAUNE ET PARCS						
Fonds vert	112 054 375	1 645 575	-	-	112 054 375	1 645 575
	112 054 375	1 645 575	-	-	112 054 375	1 645 575
ÉDUCATION, LOISIR ET SPORT						
Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique	18 094 900	-	-	-	18 094 900	-
	18 094 900	-	-	-	18 094 900	-
EMPLOI ET SOLIDARITÉ SOCIALE						
Fonds d'aide à l'action communautaire autonome	5 813 925	-	4 228 683	-	10 042 608	-
Fonds de développement du marché du travail	269 653 800	-	-	-	269 653 800	-
Fonds des biens et services*	24 208 475	1 829 575	-	-	24 208 475	1 829 575
Fonds des technologies de l'information du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	4 498 350	3 567 000	-	-	4 498 350	3 567 000
Fonds québécois d'initiatives sociales	7 578 725	-	-	-	7 578 725	-
	311 753 275	5 396 575	4 228 683	-	315 981 958	5 396 575
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, RECHERCHE, SCIENCE ET TECHNOLOGIE						
Fonds pour l'excellence et la performance universitaires	5 649 075	-	-	-	5 649 075	-
	5 649 075	-	-	-	5 649 075	-
FAMILLE						
Fonds pour le développement des jeunes enfants	-	-	3 750 000	-	3 750 000	-
	-	-	3 750 000	-	3 750 000	-
FINANCES ET ÉCONOMIE						
Fonds de financement	430 675	-	-	-	430 675	-
Fonds de partenariat touristique	33 071 225	275 000	-	-	33 071 225	275 000
Fonds du Bureau de décision et de révision	487 675	16 750	-	10 000	487 675	26 750
Fonds du centre financier de Montréal	350 625	-	-	-	350 625	-
Fonds du développement économique	82 512 250	-	-	-	82 512 250	-
Fonds du développement nordique	16 006 150	-	-	-	16 006 150	-
Fonds relatif à l'administration fiscale	206 333 800	-	49 818 900	-	256 152 700	-
	339 192 400	291 750	49 818 900	10 000	389 011 300	301 750
JUSTICE						
Fonds Accès Justice	2 538 475	-	-	-	2 538 475	-
Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels	5 554 400	18 750	-	-	5 554 400	18 750
Fonds des registres du ministère de la Justice	5 465 175	1 160 825	-	-	5 465 175	1 160 825
Fonds du Tribunal administratif du Québec	8 309 850	291 425	1 700 000	-	10 009 850	291 425
	21 867 900	1 471 000	1 700 000	-	23 567 900	1 471 000
RESSOURCES NATURELLES						
Fonds des ressources naturelles*	146 352 700	4 624 175	80 000 000	1 000 000	226 352 700	5 624 175
Fonds d'information sur le territoire	29 790 150	12 333 975	-	-	29 790 150	12 333 975
	176 142 850	16 958 150	80 000 000	1 000 000	256 142 850	17 958 150

ANNEXE 2

MANDAT SPÉCIAL À COMPTER DU 1^{ER} AVRIL 2014
Montants établis en dollars sur la base des montants approuvés
au Budget de dépenses des fonds spéciaux 2013-2014

Portefeuille / Fonds spéciaux	Un quart (1/4)		Tranche additionnelle		Total	
	Dépenses	Investissements	Dépenses	Investissements	Dépenses	Investissements
SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX						
Fonds de financement des établissements de santé et de services sociaux	362 250 000	-	-	-	362 250 000	-
Fonds de soutien aux proches aidants	-	-	-	-	-	-
Fonds des ressources informationnelles du secteur de la santé et des services sociaux*	13 717 500	637 500	-	-	13 717 500	637 500
Fonds pour la promotion des saines habitudes de vie	5 000 000	-	-	-	5 000 000	-
	380 967 500	637 500	-	-	380 967 500	637 500
SÉCURITÉ PUBLIQUE						
Fonds des services de police	141 331 100	5 316 575	-	-	141 331 100	5 316 575
	141 331 100	5 316 575	-	-	141 331 100	5 316 575
TRANSPORTS						
Fonds de gestion de l'équipement roulant	28 038 875	9 082 625	1 900 000	2 500 000	29 938 875	11 582 625
Fonds de la sécurité routière	6 294 100	1 428 150	-	-	6 294 100	1 428 150
Fonds des réseaux de transport terrestre	764 655 750 ¹	695 770 550	-	-	764 655 750	695 770 550
	798 988 725	706 281 325	1 900 000	2 500 000	800 888 725	708 781 325
TRAVAIL						
Fonds de la Commission des lésions professionnelles	15 511 450	272 500	1 161 225	-	16 672 675	272 500
Fonds de la Commission des relations du travail	4 745 475	175 000	368 475	180 680	5 113 950	355 680
	20 256 925	447 500	1 529 700	180 680	21 786 625	628 180
	2 344 715 750	738 445 950	142 927 283	3 690 680	2 487 643 033	742 136 630

* Fonds spécial créé ou modifié en vertu d'une loi adoptée après le dépôt du Budget des fonds spéciaux 2013-2014.

¹ Excluant les versements visés au deuxième alinéa de l'article 88.5 de la Loi sur les transports (chapitre T-12), qui peut être pris sur le fonds consolidé du revenu et porté au débit du Fonds des réseaux de transport terrestre, sans l'approbation du Parlement (contribution des automobilistes au transport en commun pour un montant de 20 536 075 \$).

61397

Gouvernement du Québec

Décret 285-2014, 26 mars 2014

CONCERNANT l'approbation des plans et devis de la Société de développement économique et industriel de Chandler pour le projet de modification de structure du barrage situé à l'exutoire du lac des Sept Îles, sur le territoire de la Ville de Chandler

ATTENDU QUE la Société de développement économique et industriel de Chandler soumet, pour approbation du gouvernement, les plans et devis du projet de modification de structure du barrage situé à l'exutoire du lac des Sept Îles, sur le territoire de la Ville de Chandler;

ATTENDU QUE ce barrage était initialement conçu pour l'emmagasinement des eaux au profit de la Gaspesia Pulp and Paper Company Ltd et qu'il est désormais utilisé pour des activités récréatives et de villégiature;

ATTENDU QUE les travaux projetés consistent à ajouter un écran d'étanchéité en palplanches sur la paroi aval des caissons de bois, à mettre en place une berme aval en enrochement et à aménager un déversoir en enrochement;

ATTENDU QUE les travaux projetés permettront de maintenir le niveau d'eau prévu au bail du 26 avril 1963 passé entre le ministre des Richesses naturelles et la Gaspesia Pulp and Paper Company Ltd, ledit bail ayant été reçu devant M^e Germain Boulanger, notaire, sous le numéro 48 des minutes de son répertoire;

ATTENDU QUE le barrage est situé en front d'une partie du lot 28, rang XI, du cadastre du canton de Newport, dans la circonscription foncière de Gaspé;

ATTENDU QUE les terrains servant d'assise au barrage font partie du domaine de l'État;

ATTENDU QUE les terrains affectés par le refoulement des eaux font partie du domaine de l'État et du domaine privé;